

Le 1^{er} novembre 2011

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy

Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

OBJET : Demande d'autorisation du Distributeur pour réaliser le projet lecture à distance Phase 1
Demande pour délai additionnel pour le dépôt de la preuve des intervenants
Dossier : R-3770-2011

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre au Distributeur concernant le dossier en rubrique, qui lui accorde un délai additionnel de sept (7) jours pour répondre aux questions identifiées par la Régie dans sa décision D-2011-168.

Selon cette même décision, les intervenants devaient avoir deux (2) semaines pour compléter leur preuve, après la production de ces réponses.

Nous vous demandons donc respectueusement d'accorder le même délai additionnel aux intervenants pour le dépôt de toute preuve additionnelle.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay (HQD)
Philippe Bourke